

Le Pass Navigo de décembre 2019 intégralement remboursé

Alors que le début de l'année 2020, dans les transports en Île-de-France, ressemble à s'y méprendre à la fin de l'année 2019, la grève à la RATP et la SNCF contre la réforme des retraites continuant, une bonne nouvelle arrive pour les usagers. Non, il n'y a pas plus de trains et de métros mais au moins ils seront remboursés.

L'Île-de-France met la main au portefeuille

La Fnaut (Fédération nationale des associations des usagers des transports) réclamait le remboursement intégral du Pass Navigo, qui coûte 75,20 euros dans sa version « toutes zones », pour le mois de décembre 2019. Le service a été fortement perturbé, que ce soit sur les lignes de métro ou celles des RER et des Transiliens, et les associations estimaient nécessaire une indemnisation des usagers.

Seul problème : le coût de cette indemnisation. Alors que la SNCF et la RATP ont des pertes estimées à plus de 700 millions d'euros à cause des grèves, qui, d'ailleurs, continuent, le remboursement du Pass Navigo serait venu peser sur leurs comptes pour plus de 200 millions d'euros. Les deux entreprises voulaient alors mettre en place un remboursement modulé en fonction des lignes, en particulier là où le service minimum n'a pas été garanti.

Une idée qui ne plaisait pas à Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France et de Île-de-France Mobilités, qui se rangeait du côté de la Fnaut. Lors de la réunion du mercredi 8 janvier 2020, la région aurait décidé de mettre la main au portefeuille.

Une plateforme dédiée au remboursement

Valérie Pécresse a annoncé avoir « obtenu de la RATP et de la SNCF le remboursement d'un mois d'abonnement mensuel du Pass Navigo », à l'issue de la réunion. Cette indemnisation devrait également concerner les détenteurs de la carte Imagin'R dont le coût est réduit.

Pour les modalités de remboursement, ce devrait être assez simple : d'ici fin janvier, une plateforme appelée MondedommagementNavigo.com devrait être mise en ligne. Il suffira de s'y connecter et de fournir les informations demandées pour obtenir le mois gratuit.